



# COMMUNE d'ASSON

## PROCÈS-VERBAL du Conseil Municipal du 11 octobre 2021

Date de convocation : 7 octobre 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 17 Procurations : 2 Votants : 19

L'an deux mille vingt et un, le 11 octobre à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc CANTON

**PRÉSENTS** : Marc CANTON, Alexandre LARRUHAT, Marie-Françoise CAPELANI, Antoine CUYAUBERE, Audrey VANHOOREN, Jean-Marc DOURAU, Mireille DUTHEN-KAROUTCHI, Michel LAUVAUX, Guy LABARRERE, Christian CLAVARET, Francine BOURDA, Olivier CHARRET, Isabelle MONTIN, Claire PEAUDECERF-BADET, Bérénice DABAN. Patrick MOURA, Corinne PANATIER

**EXCUSÉS** : Frédéric TABON, Michel AURIGNAC

**PROCURATIONS** : Frédéric TABONE à Olivier CHARRET, Michel AURIGNAC à Patrick MOURA

**Secrétaire de séance** : Marie-Françoise CAPELANI

### **Préambule :**

M. le Maire sollicite l'avis de l'Assemblée pour passer une délibération non inscrite à l'ordre du jour concernant les indemnités de fonction des élus (en raison du remplacement de Marie-Joëlle DEBATY par Frédéric TABONE). L'ensemble des membres présents acceptent cet ajout.

### **Secrétaire de séance :**

Il est proposé aux membres de l'Assemblée Communale de nommer Marie-Françoise CAPELANI secrétaire de séance.

### **Approbation du procès-verbal du 31 juillet 2021**

M. le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 31 juillet 2021 au vote du Conseil Municipal. Aucune remarque n'étant à formuler, le PV est approuvé à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

### **1 – Mise à jour du tableau des emplois et des effectifs : adopté à l'unanimité**

M. le Maire rappelle à l'assemblée qu'il lui appartient de fixer les effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant les besoins de la collectivité et l'évolution de certains postes de travail et des missions assurées, M. le Maire propose la mise à jour du tableau des effectifs dont les modifications ne nécessitent pas l'avis du Comité technique intercommunal. En effet, il ne s'agit pas de créer ou de supprimer des emplois mais de modifier l'intitulé des emplois ou les grades associés aux emplois suivants :

- En filière technique, il est proposé de remplacer le poste de coordinateur par un poste d'agent technique polyvalent. Dans le même temps, les 4 emplois à temps complet d'agent technique polyvalent seront ouverts à tous les cadres d'emploi de catégorie C de la filière technique (adjoints techniques et agents de maîtrise)

- Au niveau des emplois du service scolaire, il convient de modifier le grade et le statut de l'agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant de 25h occupé par une ATSEM principale de 2<sup>ème</sup> classe stagiaire.
- L'emploi d'Animateur ALSH de 5h est associé non plus seulement au cadre d'emploi des adjoints d'animation mais également au cadre d'emploi des adjoints techniques.

En conséquence de quoi, M. le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter la mise à jour du tableau des effectifs tel que joint en annexe.

ETAT des EMPLOIS et de l'EFFECTIF de la Commune d'ASSON au 12 octobre 2021									
EMPLOIS					EFFECTIFS				
Date de délib portant création ou modification	Libellé fonction ou poste ou emploi	Quotité temps de travail	Filière	Catégorie	Libellé du ou des grades possibles pour ce poste	Grade de l'agent en poste	Son statut	Sa position	Temps partiel
<b>Service Administratif</b>					<b>Service Administratif</b>				
28/11/2017	Secrétaire général des services	35 h	adm	A B	rédacteur principal à partir du 2ème grade, attaché, attaché principal	Attaché	titulaire	activité	100%
26/10/2017	Responsable du service comptabilité et assistante ressources humaines	35 h	adm	B C	cadre d'emplois des rédacteurs, des adjoints administratifs principaux	Rédacteur principal 1ère classe	titulaire	activité	100%
26/10/2017	Agent d'accueil, état civil et urbanisme	21 h	adm anim	C	cadre d'emplois des adjoints administratifs et des adjoints d'animation	Adjoint d'Animation principal de 2ème classe	titulaire	activité	100%
25/11/2020	Agent administratif polyvalent en charge de la coordination du service Enfance-Jeunesse	14 h	adm anim	B C	cadre d'emplois des rédacteurs, des animateurs, des adjoints administratifs principaux et des adjoints d'animation principaux	Animateur	contractuel	activité	100%
<b>Service Technique</b>					<b>Service Technique</b>				
05/09/2017	Agent technique polyvalent	35 h	techn	C	cadre d'emplois des Adjoints techniques et des agents de maîtrise	vacant			
11/07/1994	Agent technique polyvalent	35 h	techn	C	cadre d'emplois des Adjoints techniques et des agents de maîtrise	Adjoint technique	titulaire	activité	100%
02/06/2020	Agent technique polyvalent	35 h	techn	C	cadre d'emplois des Adjoints techniques et des agents de maîtrise	Adjoint technique	titulaire	activité	100%
02/06/2020	Agent technique polyvalent	35 h	techn	C	cadre d'emplois des Adjoints techniques et des agents de maîtrise	Adjoint technique	titulaire	activité	100%
18/06/2014	Agent technique polyvalent	28 h	techn	C	cadre d'emplois des Adjoints techniques	vacant			
02/07/2019	Agent technique polyvalent	14 h	techn	C	cadre d'emplois des Adjoints techniques	Adjoint technique	titulaire	activité	100%
<b>Service Scolaire et périscolaire</b>					<b>Service Scolaire et périscolaire</b>				
26/10/2017	Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant	28 h	méd anim techn	C	cadre d'emplois des ATSEM, des adjoints d'animation et des adjoints techniques	ATSEM principal 1ère classe	titulaire	activité	100%
26/10/2017 02/07/2019	Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant	30 h	méd anim techn	C	cadre d'emplois des ATSEM, des adjoints d'animation et des adjoints techniques	Adjoint technique principal 1ère classe	titulaire	activité	100%
22/09/2020	Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant	25 h	méd anim techn	C	cadre d'emplois des ATSEM, des adjoints d'animation et des adjoints techniques	ATSEM principal 2ème classe	stagiaire	activité	100%
02/07/2019	Agent périscolaire polyvalent (garderie, cantine, ménage...)	30 h	anim	C	cadre des adjoints d'animation	Adjoint d'animation	titulaire	activité	100%
02/07/2019	Agent périscolaire polyvalent (garderie, cantine, ménage...)	28 h	anim	C	cadre des adjoints d'animation	Adjoint d'animation	congés parental	activité	100%
05/09/2017	Agent périscolaire polyvalent (garderie, cantine, ménage...)	23 h	anim	C	cadre des adjoints d'animation	Adjoint d'animation	titulaire	activité	100%
26/10/2017	Agent périscolaire polyvalent (garderie, cantine, ménage...)	25 h	anim	C	cadre des adjoints d'animation	Adjoint d'animation	titulaire	activité	52%
<b>ALSH et mercredis récréatifs</b>					<b>ALSH et mercredis récréatifs</b>				
06/12/2018	Directeur ALSH	21 h	adm anim	B C	cadre d'emplois des rédacteurs, des animateurs, des adjoints administratifs principaux et des adjoints d'animation principaux	Animateur	contractuel	activité	100%
25/11/2020	Animateur ALSH	5 h	anim	C	Cadre d'emploi des adjoints d'animation et des adjoints techniques	Adjoint d'Animation	contractuel	activité	100%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,  
 ADOPTE le tableau des emplois figurant en annexe  
 DÉCIDE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

## **2 – Convention d'achats groupés avec l'entreprise CAST FINANCES : adopté à l'unanimité**

M. le Maire informe le conseil municipal que l'entreprise CAST FINANCES propose un service de négociation auprès de fournisseurs sélectionnés afin d'optimiser les coûts d'achats des approvisionnements de la commune.

Ainsi, CAST FINANCES :

- Réalise un audit des achats de la collectivité et une estimation des économies réalisables,
- Sélectionne et référence les fournisseurs de produits et services, négocie les conditions commerciales avec les fournisseurs,
- Conseille et accompagne la commune en termes d'achat.

La Commune devra payer une cotisation mensuelle et un pourcentage de 5% du montant hors taxe des achats.

Le Maire précise qu'une présentation a été faite en commission Finances le 4 octobre 2021. Après avoir présenté les principaux termes de la convention à l'assemblée, il lui demande de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir largement délibéré,

APPROUVE la convention proposée,

MANDATE le Maire pour signer la convention et mettre en œuvre cette nouvelle organisation des achats.

## **3 – Décision modificative n° 1 – budget communal : adopté à l'unanimité**

M. le Maire propose au Conseil Municipal quelques ajustements budgétaires et présente les détails de la décision modificative comme suit :

### **INVESTISSEMENT**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Article (chap) - Opération	Montant	Article (chap) - Opération	Montant
2041582 (204) : Bâtiments et installations	-6 649,00 €	168758 (041) : Autres groupements	88 280,00 €
2041582 (041) : Bâtiments et installations	88 280,00 €	28041582 (040) : Bâtiments et installations	1,00 €
21318 (21) – 200 : Travaux écoles	3 800,00 €		
21318 (21) – 220 : Travaux Bâtiments communaux	-3 800,00 €		
2184 (21) – 189 : Mobilier	5 000 €		
2315 (23) – 297 : Installation, matériel, outillage	1 650 €		
<b>Total Dépenses</b>	<b>88 281,00 €</b>		<b>88 281,00 €</b>

## FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (chap) - Opération	Montant	Article (chap) - Opération	Montant
022 (022) : Dépenses imprévues	-961,00 €		
6714 (67) : Bourses et prix	60,00 €		
678 (67) : Autres charges exceptionnelles	900,00 €		
6811 (042) : Dot. aux amort. des immo. incorporelles	-1,00 €		
<b>Total Dépenses</b>	<b>00,00 €</b>		<b>00,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :  
APPROUVE la décision modificative n°1 présentée ci-dessus.

### **4 – Réhabilitation de la Maison Pétrique – Plan de financement actualisé : adopté à l'unanimité**

M. le Maire rappelle la délibération en date du 2 juin 2020 approuvant le projet de réhabilitation de la maison Pétrique en 5 logements communaux ainsi que son plan de financement prévisionnel.

M. le Maire précise que le permis de construire a été obtenu et qu'il convient maintenant de lancer les consultations pour les marchés de travaux.

De plus, afin de solliciter d'autres subventions, il convient d'actualiser le plan de financement tenant compte, côté recettes, de toutes les subventions possibles pour ce type de projet et, côté dépenses, de l'actualisation du coût des travaux liée à l'augmentation des prix et à la prise en compte des frais annexes (raccordement eau et assainissement, raccordement électrique, diagnostic amiante avant travaux, bureau de contrôle, SPS...)

Il précise enfin que, dans le cadre de la participation attendue du Département, les appartements seront conventionnés PALULOS et qu'il convient d'autoriser le Maire à signer la Convention.

#### ***Plan de financement prévisionnel***

DEPENSES	HT	TVA	TTC
<b>Travaux</b>	<b>445 961,04 €</b>	<b>10%</b>	<b>490 557,14 €</b>
1 - Gros-œuvre - maçonnerie - béton - réseaux	105 907,50 €		
2 - Travaux divers sur couverture ardoise	47 379,60 €		
3 - Menuiseries extérieures - occultations	31 570,00 €		
4 - Menuiseries intérieures bois	37 116,35 €		
5 - Plâtres - isolation - plafonds - cloisons	73 507,00 €		
6 - Plomberie - sanitaire - WC	33 670,85 €		

7 - Chauffage - électricité	43 918,50 €		
8 - Carrelage - Faïences	16 169,00 €		
9 - Revêtements de sols souples	10 146,00 €		
10 - Peinture - revêtements muraux	37 736,24 €		
11 - Désamiantage	8 840,00 €		
Raccordement réseaux Eau et Assainissement	3 525,83 €	10%	3 878,41 €
Raccordement Electricité	8 876,77 €	10%	9 764,45 €
Démolition plafonds lattis (avant travaux)	2 802,99 €	20%	3 363,59 €
Mission CSPPS	2 500,00 €	0%	2 500,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	2 047,00 €	20%	2 456,40 €
Contrôle technique	3 525,00 €	20%	4 230,00 €
Honoraires architectes	37 900,00 €	10%	41 690,00 €
Honoraires OPC	1 800,00 €	10%	1 980,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>508 938,63 €</b>		<b>560 419,99 €</b>

<b>RECETTES</b>			
Subvention Conseil départemental			64 521,00 €
Subvention DETR (20 % de 455 740 € HT)			91 148,00 €
Subvention de la Communauté de Communes du Pays de Nay			15 000,00 €
Subvention du Conseil Régional			15 000,00 €
Emprunt			300 000,00 €
TVA			51 481,36 €
Autofinancement / fonds propres			23 269,63 €
<b>TOTAL</b>			<b>560 419,99 €</b>

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire dans ses explications et en avoir largement délibéré,

**DECIDE :**

- d'approuver le projet et son plan de financement prévisionnel,
- de solliciter les subventions de l'Etat et de tout autre partenaire susceptible d'accompagner financièrement la collectivité dans le cadre de la réalisation de ce projet,

**AUTORISE** le Maire à :

- lancer les marchés de travaux,
- signer la convention PALULOS avec le Département,
- à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

**5 – Prêt pour travaux de réhabilitation de la Maison Pétrique : adopté à l'unanimité**

Monsieur le Maire rappelle les délibérations 2020-21 du 02/06/2020 et 2021-55 du 11/10/2021 relative au financement des travaux de réhabilitation de la maison Pétrique en 5 appartements communaux.

Après avoir consulté plusieurs établissements bancaires, il propose de contracter, auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne, un prêt de trois cent mille euros (300 000 euros) sur 20 ans dont les caractéristiques sont les suivantes :

#### Taux effectif global

- Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0,86 %
- Frais de dossier : 400€
- Taux effectif global : 0,8732 % l'an

#### Conditions de remboursement

- Périodicité annuelle
- Nombre d'échéances : 20
- Montant des échéances : 19 de 16 391,21 € € et 1 de 16 391,24 €

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, AUTORISE le comptable du trésor à régler, sans mandatement préalable, le montant des échéances de remboursement du prêt au profit de l'organisme prêteur.

PRECISE que l'emprunt est prévu au budget.

S'ENGAGE à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances.

### **6 – Demande de subvention voirie intempéries 2021 : adopté à l'unanimité**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal sa volonté de réaliser des travaux de réfection de voirie suite aux intempéries du 15 septembre 2021. Il ajoute que le dossier de subvention a été établi et que la dépense globale de l'opération a été évaluée à 30 406,25 € HT.

Il convient maintenant de solliciter de l'Etat, du Département et de tout autre partenaire institutionnel le maximum de subventions possibles pour ce type d'opération.

#### ***Plan de financement prévisionnel***

	Montant HT	Montant TTC
Estimation travaux	30 406,25 €	36 487,50 €
Subvention Département (30 000 € * 50%)		15 000 €
Subvention Etat (fonds de solidarité) (30 406,25 € * 40%)		2 162,50 €
Fonds libres		3 243,75 €

Le Conseil Municipal, après avoir consulté le dossier, entendu le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré,

DECIDE - d'approuver le projet et son plan de financement prévisionnel,  
- de solliciter les subventions de l'Etat, du Département et de tout autre partenaire institutionnel pour ce type d'opération

PRECISE que le financement de cette opération pourrait être réalisé en complément sur fonds libres.

AUTORISE le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

## **7 – Délibération contre le projet de contrat Etat-ONF 2021-2025 : adopté à l'unanimité**

### Exposé des Motifs :

Le 10 juin 2021, Dominique JARLIER, Président de la Fédération nationale des Communes forestières a été reçu par les cabinets des ministres de l'agriculture, de la transition écologique et de la cohésion des territoires au sujet des arbitrages conclus récemment pour le Contrat d'Objectifs et Performance (COP) Etat-ONF. Il a été mentionné les deux points suivants :

- « *Un soutien complémentaire des communes propriétaires de forêts sera également sollicité [...]. Cette contribution additionnelle est prévue à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025, une clause de revoyure étant prévue en 2022 pour confirmer cette contribution et en définir les modalités* »
- « *Adapter les moyens de l'ONF en cohérence avec la trajectoire financière validée par l'Etat notamment en poursuivant sur la durée du contrat la réduction de ses effectifs à hauteur de 95 ETP par an [...].* »

Le 2 juillet dernier, le Contrat d'objectifs et de performance (COP) Etat-ONF a été voté lors du conseil d'administration de l'ONF, malgré l'opposition de toutes les parties prenantes autres que l'Etat (collectivités, filière, syndicats et personnalités qualifiées).

### CONSIDÉRANT :

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des Communes forestières au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,50 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025,
- les impacts considérables sur les budgets des communes et des collectivités qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,
- le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF.

### CONSIDÉRANT :

- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des Communes forestières au service des filières économiques de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,
- l'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,
- les incidences sérieuses sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur ;
- les déclarations et garanties de l'État reconnaissant la filière forêt-bois comme atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

APPROUVE la motion de la Fédération nationale des Communes forestières, réunie en conseil d'administration le 24 juin,

EXIGE le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes propriétaires de forêts au financement de l'ONF,

EXIGE la révision complète du projet de contrat Etat-ONF 2021-2025.

DEMANDE que l'Etat porte une vraie ambition politique pour les forêts françaises,

DEMANDE un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.

APPROUVE le Maire à signer tout document afférent

## **8 – Indemnités de fonction des élus – Modificatif n° 2 : adopté à l'unanimité**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2020-50 en date du 22 septembre 2020 fixant les indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et des Conseillers Municipaux.

Il rappelle que suite à la démission de Madame Marie-Joëlle DEBATY en date du 26 mai 2021, celle-ci a été remplacée par le suivant de liste à savoir M. Frédéric TABONE.

Par conséquent l'indemnité de fonction jusqu'alors versée à Madame DEBATY sera versée à Monsieur TABONE selon le taux suivant : 1,931 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la FP (représentant un montant annuel de 901,15 €)

Les autres points de la précédente délibération demeurent inchangés.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

**DÉCIDE** d'attribuer l'indemnité de fonction à M. Frédéric TABONE au taux de 1,931 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la FP

**PRECISE**

- que cette indemnité évoluera automatiquement selon les variations de la valeur de l'indice 100 majoré applicable aux fonctionnaires ;
- qu'elle sera versée à compter de la date d'entrée en fonction ;
- que la dépense sera imputée à l'article 6531 du budget communal.

\*\*\*\*\*

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- Point écoles : M. le Maire présente les effectifs des écoles en ce début d'année scolaire avec 136 élèves inscrits à l'école du Bourg et 37 au Pont Latapie
- Fêtes d'Asson : elles seront organisées par les 2 générations de Conscrits 2002 et 2003 les 12, 13 et 14 novembre 2021. La Cérémonie de l'armistice du 11 novembre se déroulera le dimanche 14/11 en présence des enfants des écoles et du Conseil Municipal des Enfants  
Au programme de ce week-end de fêtes :
  - Vendredi 12/11 : soirée béarnaise et bal
  - Samedi 13/11 : tournoi de pétanque, repas organisé par Asson Sports et bal
  - Dimanche 14/11 : messe (10h30), cérémonie au monument aux morts à 11h30, apéritif offert par les conscrits à 12h30 suivi d'un repas



- Halloween : les membres du Conseil Municipal des Enfants invitent tous les enfants du village à participer à une après-midi festive sur le thème d'Halloween le samedi 30 octobre, en lien avec les associations de parents d'élèves (maquillage et pop-corn). Au programme : film à 15h à la salle de l'Isarce puis porte-à-porte dans le village pour solliciter quelques friandises avant un retour à la salle de l'Isarce pour un petit moment convivial !
- Retour sur le « World Clean Up Day » : en raison des conditions météorologiques défavorables, l'opération de nettoyage du village prévue le samedi 18 septembre a été décalée au dimanche 19/09, avec une trentaine de participants (environ 15 adultes et 15 enfants). Le retour d'expérience est positif même s'il a été constaté que le village est globalement propre.
- Retour sur le Marché des Producteurs : l'édition 2021 qui s'est déroulée le vendredi 13 août a eu beaucoup de succès avec 641 assiettes vendues (330 entrées et 311 plats). C'est même le Marché qui a le mieux fonctionné d'après le bilan réalisé par la Chambre d'Agriculture.
- Marie-Françoise CAPELANI présente l'opération des Boîtes Solidaires : en lien avec le Secours Populaire de Nay, la mairie d'Asson et le club de hand Asson Sports seront points de collecte pour les « boîtes solidaires ». Les habitants seront invités à déposer en mairie ou à la salle Jean Labarrère une boîte à chaussures contenant au minimum cinq produits : un produit chaud (écharpe, bonnet, chaussettes), un divertissement (un jouet, un livre, un crayon, une place de cinéma), un produit consommable, un produit d'hygiène et un mot doux. Le Secours Populaire se chargera de la distribuer aux personnes en situation de précarité sociale. Ne fermez pas totalement le colis de façon à ce que l'association puisse vérifier son contenu.
- Alexandre LARRUHAT prend la parole pour faire un point sur la révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme votée lors du Conseil Municipal du 13/07/2021. Pour mémoire, il s'agit de mettre en compatibilité notre PLU pour permettre l'installation d'une antenne téléphonique au lieu-dit du Roundeil d'une part, et la traversée d'une parcelle forestière par la future canalisation d'eau potable de Sarramayou d'autre part. La consultation publique est lancée, le dossier est consultable en mairie ainsi que sur le site Internet de la Commune. Un registre est à disposition des personnes qui souhaitent y inscrire des observations pour une durée d'environ 2 mois (jusqu'au 11 décembre 2021). Il est également possible de transmettre ses observations par mail ou par courrier.
- Patrick MOURA souhaite savoir où en est sa demande faite par mail concernant la sécurisation du chemin de la Fontaine Rouge signalant plusieurs sorties de route au niveau du virage. Ce point sera étudié par la commission Voirie.
- Patrick MOURA interroge le Maire sur les travaux en cours au niveau du pont de la D35 à l'entrée du village. M. le Maire lui précise qu'après la réfection du tablier par le Département, l'agence de l'eau Adour-Garonne a lancé la réfection du seuil du pont de l'Ouzom sur la route de Lourdes. Les travaux consistent à remettre en état le seuil, et installer deux dispositifs de franchissement pour les poissons et les embarcations nautiques, la commune ne participe pas au financement de ces travaux.
- Ayant eu connaissance d'un problème de logement d'un Assonnais, Patrick MOURA interroge le Maire pour savoir s'il ne serait pas possible de louer le presbytère à un particulier. M. le Maire lui répond que le presbytère est réservé à la paroisse. Concernant la demande de logement, il lui rappelle que ce genre de question qui concerne des cas particuliers ne doit

pas être évoqué en Conseil Municipal et qu'il reste disponible pour en discuter hors conseil. Il lui précise que Marie-Françoise CAPELANI a rencontré cette personne et qu'elle s'en s'occupe avec attention.

- Marc CANTON informe l'Assemblée que M. GOURDON fête aujourd'hui ses 100 ans !

Séance levée à 21 h 35

Marc CANTON	Alexandre LARRUHAT	Marie-Françoise CAPELANI
Antoine CUYAUBERE	Audrey VANHOOREN	Jean-Marc DOURAU
Mireille DUTHEN-KAROUTCHI	Michel LAUVAUX	Guy LABARRERE
Christian CLAVARET	Francine BOURDA	Olivier CHARRET
Isabelle MONTIN	Claire PEAUDECERF-BADET	Bérénice DABAN
Patrick MOURA	Michel AURIGNAC Procuration à Patrick MOURA	Corinne PANATIER
Frédéric TABONE Procuration à Olivier CHARRET		